

Le milieu rural dans le Comté de Nice en 1860

Nous l'avons déjà mentionné dans un précédent article (1) : le rattachement du pays niçois à la France par le plébiscite des 15 et 16 avril 1860, est bien plus le fait du Comté que de la ville elle-même. Il convient donc de ne pas trop se laisser influencer par l'actuelle place démographique du chef-lieu des Alpes-Maritimes pour étudier cette question. Car, c'est la montagne niçoise qui a réalisé le rattachement dont nous fêtons présentement le centenaire.

Or, l'étude du milieu rural nissart, voici un siècle, est l'élément premier de toute compréhension de la question niçoise. L'ancienne économie agricole du Comté est d'un type archaïque et permanent où la polyculture reste très variée, comme modelée au relief et à l'exposition du sol (2); c'est toute une gamme de productions quasi-autarciques que nous retrouvons dans les statistiques sardes, par exemple (3). Autarcie qui n'est pas de strict, de « splendide isolement », mais qui s'explique du fait que la montagne niçoise, sertie entre les Alpes, qui la séparent du Piémont, et la frontière politique qui dresse ses douanes sur le Var, entravant ses relations avec le reste de la Provence, est contrainte au repliement; ce repliement sera d'ailleurs aggravé par la suppression du port-franc de Nice par Cavour en 1853 (4).

Néanmoins, le relief et le climat ne sont point tellement déter-

(1) A. Compan : *La Société Niçoise en 1860*. (*Nice historique*, numéro spécial du Centenaire 1960.)

(2) J.-H. Hermitte : *Problème de l'ancienne économie agricole méditerranéenne : le cas des A.-M.* (*Provence historique*, n° 3, 1953.)

(3) Ch.-A. Fighiera : *Les productions de la campagne niçoise au début du XIX^e siècle, d'après l'abbé Bonifaci*. (*Nice historique*, 1936.)

(4) Dès 1838, le président de Cessole s'en soucie dans un opuscule paru à Nice.

minants dans cette physionomie. La comparaison des statistiques entre 1830 et 1858 permet d'affirmer, qu'à la veille du rattachement, le régime sarde n'a guère réussi à créer une progression, alors que le Var et les Basses-Alpes évoluent davantage. Nous n'en voulons pour preuve que cette partie significative d'un rapport envoyé par l'administration sarde (5), en date du 13 décembre 1854, au Ministère de l'Intérieur à Turin : *La province ne peut nourrir en grains sa population; ses produits, en ce domaine, ne pourraient suffire que pour trois mois environ de l'année; il n'y a donc pas d'exportation, mais un simple commerce entre les pays riches en grains — tels Roquebillière et Entraunes. D'où Nice importe de Gênes et de Marseille et les communes proches de la France s'y approvisionnent.*

Dans le Comté de Nice, l'archaïsme de l'outillage et des méthodes agricoles reste profond; on œuvre essentiellement à la main, on ne procède pas à la sélection des semences, ou des troupeaux, comme cela se fait dès 1825, en Provence varoise (6); les domaines — d'Eglise ou de souche issue du fils aîné — entravent une répartition des terroirs, plus conforme à l'ethnographie; les autorités sardes ne se soucient guère d'équipement rural ou d'adduction d'eau; tout ceci s'improvise localement. Tout ceci se retrouve dans le Mémoire de Victor Juge en 1860, ingénieur des Mines et l'un des meilleurs spécialistes du Comté; c'est l'argument-massue dont il se servira pour prôner le retour à la France (7).

Le Comté de Nice, après 1814 — où il fait retour à la dynastie de Savoie — reste donc, dans le domaine rural, une juxtaposition, de trois terroirs bien définis et souvent isolés : une ligne côtière favorisée par le commerce, par l'introduction de cultures de primeurs, de fleurs, et où quelques capitaux privés s'investissent; en second lieu, la zone des plans et des collines — analogue à certains égards à l'arrière-pays de l'arrondissement de Grasse — avec des cultures de blé, de seigle, des oliveraies, l'élevage des ovins et des caprins, ce dernier étant à l'origine d'un déboisement très grave et de production d'éboullis; et, enfin, la région la moins

(5) Arch. dép. A.-M. - Fonds Sarde : Documents sur les produits des récoltes en 1853-1854. (Dossier 166-1.)

(6) Noyon : *Statistique du département du Var.*

(7) Articles dans *l'Avenir de Nice* (1^{er} trimestre 1860), par Victor Juge.

connue, celle de la montagne alpine par excellence, avec l'élevage ovin, la transhumance et l'apparition en Haute Roya et en Haute Bèvera des débuts d'élevage bovin.

L'économie fermée aboutit dans le haut-comté de Nice à une lutte difficile contre l'âpreté du relief et des hivers, lutte dans laquelle le paysan n'est guère soutenu ou encouragé. Ceci a même des conséquences graves sur la santé publique. Un exemple : le 23 mars 1846, le docteur Milon, « protomedico », en accord avec les docteurs Fabron, de Saint-Etienne-de-Tinée, et Durandy et Clenchard, de Guillaumes, écrivait à l'intendant général que la liaison entre crétinisme et goitreux peut s'expliquer par un habitat rural insuffisant et mal propre, ainsi que par la pollution des eaux qu'on ne contrôle jamais (8).

Classe la plus négligée par le régime sarde — pendant les quarante-six années de la Restauration et du *Risorgimento* — le milieu rural niçois apportera à la France l'appoint massif de ses voix. Nous allons essayer d'en déterminer les raisons.

PREMIERE PARTIE

Les conditions sociales

Au moment du plébiscite d'avril 1860, on évalue la population totale du comté de Nice — y compris Tende et Brigue — à 126.000 habitants pour une superficie de 3.054,53 km² (en dehors de Menton et de Roquebrune, dont le sort est réglé en 1861). L'augmentation s'est faite de façon assez régulière, puisqu'on note, en 1824, un total de 95.000 âmes (9). La ville de Nice représente dans les limites de la commune, 47.000 habitants; donc le comté a près de 80.000 habitants voici cent ans, et cette prédominance des ruraux est accrue encore (10) par la présence de la campagne

(8) Arch. dép. A.-M. - Fonds Sarde : dossier 142-1 - Années 1845 et 1846. La commission d'enquête dont fait partie le Dr Milon, fut constituée par suite d'une circulaire du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Des Ambrois, qui fut Intendant de Nice, en date du 12 mars 1846.

(9) Arch. municip. de Nice. Manuscrit Bonifacy, VII, 341, 8 mars 1824.

(10) Roux (Joseph) : *Statistique des Alpes-Maritimes*. (Nice, Cauvin, 1862, 2 vol.)

niçoise : de multiples exploitations de potagers et de vergers qui ravitaillent la cité et ses faubourgs. A ce propos, ce qu'on appelle la cité ou la ville garde une proportion assez nette par rapport aux différents quartiers de la commune. En 1839, un acte consulaire, daté du 16 juillet, entérine un rapport de trois conseillers : Jean-Dominique Pastorelli, Joseph Brémond et Pierre Alziari (11) qui dressent un état statistique des hôtels, auberges, cafés et autres débits pour tout le territoire de la ville de Nice. Cet état, contresigné par le Premier Consul, comte d'Achiardi de Saint-Léger, fait ressortir que pour un total de 33.811 habitants, la campagne de Nice (12) possède 14.837 personnes; la cité a 9 hôtels, 21 auberges, 39 buvettes, 2 cabarets, 6 restaurants, 18 cafés et 25 comptoirs de bières et spiritueux; la campagne et les faubourgs en ont respectivement : 4, 6, 44, 4, 8 et 4. Cette proportion est à peu près respectée en 1859, puisque la campagne nissarde a 21.600 habitants sur un total de 47.000, indiqué ci-dessus.

La société niçoise a été étudiée — durant la première partie du XIX^e siècle — par Fodéré (13), Bonifacy (14), Roubaudi (15), pour ne citer que ces trois importants et scrupuleux observateurs. Ils sont à peu près d'accord pour souligner le contraste frappant qui existe entre le Niçois côtier, de tempérament méditerranéen, et le montagnard alpin ou *gavouôt*, plus nerveux, plus sec, d'une sobriété surprenante au premier abord, mais qui s'explique par l'état économique du Haut Comté. C'est, à n'en point douter, la psychologie du montagnard, son esprit de clan, son opiniâtreté qui ont abouti à ce particularisme niçois, encore vivace, même de nos jours.

La triple zone de rendement et de ressources dont nous parlions plus haut rejoint ici le dualisme indigène du comté de Nice et

(11) Arch. dép. des A.-M. Fonds Sarde : Statistique, 185, 1, année 1839.

(12) Ce document donne la liste des quartiers de la campagne de Nice (nous en respectons scrupuleusement la graphie) : Bellet, Fabron, l'Arquet, Carras, Barré de Masson, Magnan, St-Pierre de Féric, Baumettes, Buça, Camp Long, Mântica (Mântega), Saint-Barthélémy, St-Sylvestre, Pessicart, Ray, Serèna, Galraut, St-Maurice, Puont Cauda, Brancolar, Rimier, Cap de Crous, Carabacel, l'Arbre, L'Ariane, L'Abadie, Mont-Gros, Roquebillière, Riquier, col de Villefranche, Bourgade, Lympla.

(13) Fodéré (François-Emmanuel) : *Voyage aux A.-M.* (Paris, Levrault, 1821, 2 vol.).

(14) Manuscrits Bonifacy. Bibl. de Cessole et Arch. de Nice.

(15) Roubaudi (Louis) : *Nice et ses environs* (Paris, Turin, 1848).

présente ainsi une originalité de peuplement. Déjà, au moment où l'armée française passe le Var, en 1792, deux attitudes marquent cette discrimination : la ville de Nice, le littoral, la vallée inférieure du Paillon, se rallient, presque sans coup férir, aux idées révolutionnaires; le haut comté, par contre, en Roya, Bèvera, Vésubie, Tinée, en particulier, voit surgir cette chouannerie que fut la guerre des *barbets*. Il convient, enfin, de mettre à part la contrée du Haut-Var, dite d'ailleurs *France Rustique*, qui, rattachée au royaume de Piémont-Sardaigne par le traité de 1760, n'a jamais beaucoup apprécié la tutelle des monarques de Savoie et dont toute l'administration municipale usera officiellement de la langue française dans ses rapports avec l'Intendance générale de Nice; tel est le cas de Guillaumes, d'Entraunes et de ses bourgs, de Daluis, de Sauze, de la Croix, et même, souventes fois, de Toudon, de Tourrette-Revest (16).

Le Niçois côtier se déplace beaucoup moins que le montagnard; en hiver, effectivement, ce dernier effectue des migrations : celles des transhumances vers la Basse-Provence (17), celle de nombreux pâtres saisonniers, de Valdeblore de Vésubie, de Roya, qui descendent dans la zone des oliviers pour participer à la cueillette, les gens de Saint-Etienne-de-Tinée, qui, à l'instar des Savoyards ou des Auvergnats, vont dans les villes de France jouer les musiciens ambulants. Bonifacy (18) cite les habitants de Saint-Dalmas-le-Selvage (Tinée) dont quelques-uns vont en France, à Paris et même à Londres, jouer de la vielle et manipuler la lanterne magique. Le même chroniqueur, parlant des campagnards de Beuil (19) déclare : *Sauf les vieux et les femmes, ils quittent le pays, l'hiver, et vont gagner leur vie à Grasse, Marseille et autres lieux...*

Dans la campagne immédiate de Nice, l'alimentation des paysans est peu chargée de viande; on en consomme le dimanche, et, quelquefois, un jour par semaine. La base de la nourriture : légumes secs, racines (*radich*), choux, aubergines, tomates, figues. Morue, harengs et stockfish, venant de Nice, agrémentent l'ordinaire. Le pain reste très cher; on le remplace par des pois chiches,

(16) Cf. Dossier 190, IV : *Etat statistique de la province de Nice, 1845 à 1852.*

(17) Cf. Fodéré, *op. cit.*

(18) Manuscrit Bonifacy : 869.

(19) Manuscrit Bonifacy : 844.

des fèves, des pommes de terre (surtout à partir de 1830), des châtaignes. La correspondance commerciale des Consuls de France à Nice est significative à cet égard (20). Dans une lettre du 15 juin 1855, voici ce qu'écrivait le consulat : « Le prix du pain dans le comté de Nice est déterminé par 4 catégories :

Luxe (fleur de semoule)	0 F 55 le kilog
1 ^{re} qualité (semoule)	0 F 50 le kilog
2 ^e qualité (farine et semoule)	0 F 40 le kilog
3 ^e qualité (farine très grise)	0 F 25 le kilog

La consommation de pain par personne (21) est la suivante : 0 F 09 par jour en 1834; 0 F 12 par jour en 1859. De tels chiffres sont éloquentes quand on veut bien noter que le salaire d'une journée de 12 heures est de 0 F 75 en 1848, à Nice, pour une couturière, et qu'un terrassier est payé pour défoncer un champ, 1 F 50 pour 14 heures de travail (22)!

Souvent, on ne pétrissait le pain que tous les dix ou quinze jours; répondant à une circulaire de Cavour, ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 19 octobre 1850, à propos de la taxe du pain, pour fixer le prix maximum, le syndic du village de la Croix, Pierre Gilloux, précisait, dans une lettre du 1^{er} décembre de la même année, écrite en français, que : *chaque habitant se fait et se cuit, à son particulier, le pain qui lui est nécessaire pour lui et pour sa famille* (23).

En cas de disette, non seulement de froment, mais aussi d'orge ou de seigle (24), on fabrique un pain confectionné avec des fruits de néflier (*nespoulié*), d'azerolier, d'arbousier (*nerboussié*), cuits au four, moulus, enrobés dans du son, de la farine de gesse ou de la poudre de lentilles. La pomme de terre mettra longtemps à s'acclimater dans le comté de Nice : en 1849, on ne compte que 1.273 hectares consacrés aux *tantifla* (25), contre 6.072 hectares produisant du froment et 9.195 hectares d'oliveraies (26).

(20) Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris. Correspondance consulaire Nice-Commerciale, vol. 18/28. Années 1814-1860.

(21) Archives départementales des Alpes-Maritimes. Fonds Sarde, 183, II, et Archives du Musée Masséna.

(22) Manuscrit Boréa, Musée Masséna.

(23) Fonds Sarde. Dossier 183-II. Commerce du pain dans les communes. Année 1850.

(24) Fonds Sarde. Dossier 165-I. Production de la province de Nice : en 1849, on note : 78.936 hl de froment, 29.185 hl de seigle et d'orge, 6.786 hl de sarrasin.

(25) Mot dialectal nissart pour pommes de terre ; en montagne, on dit *tartiflos* ou *trufos*.

(26) Fonds Sarde, 165-I.

Si le montagnard a tout de même la ressource de tuer le porc, rarement d'ailleurs, ou de consommer un peu plus fréquemment et par ordre d'importance, de l'agneau, du mouton, de la chèvre, du veau, son niveau de vie reste malgré tout inférieur à celui des *countadin*, des habitants de la campagne de Nice, qui ont gibier, volailles et vin en très belle quantité.

La vie est donc très dure dans la montagne niçoise et, de nos jours encore, en dépit d'une amélioration et d'un enrichissement incontestés, c'est un régime d'économie très stricte. A quoi tient cette condition sociale ? Le travail de la terre — à de rares exceptions — s'exerce sur des planches de terrain ou *faissas*, retenues par des milliers de murs en pierres sèches; les sentiers ou *draias* pullulent et mènent aux hameaux et aux granges les plus isolés qui soient. A propos de Saint-Martin-de-Lantosque (aujourd'hui Saint-Martin-Vésubie), ce terroir est très étendu; de nombreux champs se trouvent à 5 heures de marche du village (27) et les femmes y accompagnent les paysans, avec le berceau (*brés*) du dernier-né sur la tête, et y demeurent parfois 4 à 5 jours, le temps d'achever tout le travail requis. Les propriétés se sont morcelées à l'extrême, sauf pour certains grands domaines de la campagne de Nice (28). Dès l'âge de 6 à 8 ans, les enfants gardent les troupeaux, cueillent fruits et légumes, arrachent l'herbe. Dès 14 ans, ils sont initiés aux très gros travaux de la fauchaison, de la fenaison, de l'entretien et du détournement des canaux d'irrigation — *beal* — et de nombreux anciens, septuagénaires, octogénaires même, ne sont pas près de déteiler... D'ailleurs, l'organisation familiale relève plus du clan que de la famille, au sens actuel du mot, avec l'autorité du doyen d'âge, puis du fils aîné — *lou maje* — et l'abondance du même patronyme dans les villages du haut-comté requiert la naissance de surnoms pittoresques et malicieux, qui deviennent à la longue un second nom de famille (29).

(27) Manuscrit Bonifacy, 1155.

(28) Tels sont les domaines, entr'autres, de : Revelat, Arson, de Cessole, de Falicon, Bermond, Astraudo, Garin, Tiranty, Châteauneuf, etc.

(29) Compan : Noms de famille à Saint-Etienne de Tinée (*Nice historique*, 1957), et à Saorge (*Nice historique*, 1959).

L'habitat rural est en fonction de l'emploi du temps et du mode d'exploitation, avec ce contraste apparent : villages groupés et dispersion des tenures et des propriétés. Le rendement des terres est plus faible dans le comté de Nice que dans la Provence varoise ou le Piémont voisins (30). La pénurie d'eau, dans la campagne de Nice, est un problème angoissant. L'irrigation dépend étroitement d'une source — *fouont, rai, sourgentin* — d'un puits, et ces débits sont notoirement insuffisants, et les différends qui s'élevaient entre paysans pour les heures d'utilisation des canaux — *beal* — et des rigoles — *canalet* — sont menue monnaie à ce moment-là. Ce problème de l'adduction d'eau a paralysé jusqu'en 1870-1880 — période des travaux du canal de la Vésubie — les cultures maraîchères, florales et fruitières dans le moyen Comté; elle détermine en partie la permanence d'oliviers et de céréales d'hiver en des terroirs, beaucoup plus variés de nos jours : tel est le cas de Levens, de Roquebillière, de Sospel.

Pour fixer le type d'habitat, voici cent ans, nous disposons de deux sortes de documentations : d'une part, d'un copieux et précieux ensemble de gouaches, d'aquarelles, d'estampes, de lithographies dont la Bibliothèque de Cessole et le Musée Masséna détiennent une collection complète (31), de l'autre, les mas, les bastides, les chalets, les granges, les bergeries, qu'offrent encore tant de nos bourgs et de nos villages, qui sont restés à l'écart — fort heureusement — des enlaidissements de ce qu'on appelle — en contresens sans doute — l'urbanisme moderne! Le comté de Nice présentait et présente encore une juxtaposition harmonieuse de l'habitat méditerranéen et de l'habitat alpin, nous ne saurions trop le répéter. La maison rurale se compose, en général, d'un rez-de-chaussée — *plan pèn* — comprenant une très vaste cuisine, en même temps salle commune, l'écurie et la remise, servant d'entrepôt pour l'outillage; on accédait au premier étage par un escalier extérieur qui protégeait le four à pain. A cet étage, trois

(30) Nous avons vu plus haut les rendements des céréales à l'hectare; voici d'autres chiffres fort significatifs : vin : 6 hl à l'hectare; châtaignes : 40 hl; légumes : 20 hl. (Fonds Sarde, année 1849. Dossier 165-I.)

(31) Il y a en particulier de délicieuses et scrupuleuses iconographies réalisées par Costa, Defer, Gulot, Trachel, Clément Roassai (Les grands festins de la campagne de Nice), Dutertre, Bensa, Barberi (Costumes et types de la rue), Sabatier, etc.

à six chambres rudimentaires, car la famille est nombreuse et l'on s'entasse souvent, remarque Roubaudi, au mépris de toute loi de simple hygiène. Le mobilier n'a pas la somptuosité du pays d'Arles, par exemple, ou des gentilhommières des domaines de la côte. Grosse table de cuisine, bancs de rusticité éprouvée, le pétrin grossièrement équarri — *la mastra* — des coffres pour vêtements; seule ornementation : pendus aux murs des cierges bénis, des images pieuses ou *Sant*, le plus souvent de Notre-Dame de Laghet, des Madones d'Utelle ou de Fenestre.

Les ustensiles de cuisine sont de fabrication locale : la boîte à gros sel — *sautrissa* — celle où l'on met le sel pilé et pulvérisé — *saupista* —; le récipient de poivre; casseroles, marmites, *toupins*, *douils*, etc. Les meubles des chambres sont modestes, pauvres même : une commode, un lit en bois avec une paille en grosse toile à carreaux remplie de feuilles de maïs séché. L'habillement est à l'avenant : l'été chapeau de paille ou béret, une chemise sans col, aux manches toujours retroussées, un pantalon de toile ou de velours maintenu par une ceinture de laine, la *taiòta*; les pieds sont nus, et le paysan avant d'entrer à la ville met les chaussures qu'il a portées jusque-là sur ses épaules, nouées par les lacets, à côté du veston. En hiver, blouse, pèlerine et manteau.

Les auberges sont en général assez peu fréquentées à ce moment-là; un état statistique, en date de l'année 1836, donne les chiffres des hôtelleries et cabarets de la province de Nice (32). Certains bourgs, plus florissants, en sont bien pourvus : tel est le cas de la Brigue, où l'on recense six tavernes, de Guillaumes : 3 auberges; de Peille : 4 débits (33); d'Utelle : 3 hôtelleries (34); de Saorge : 3 débits de boissons. D'autres villages, par contre, ne possèdent aucune auberge ou taverne; c'est le cas de : Drap, Gillette, Saint-Martin-de-Lantosque (35), Touët-de-Beuil, Bonson, entre autres. Le relevé des autorisations et des adjudications par taxes annuelles, à cette date, donne pour le compte de la ville elle-même 232.000 F, alors que le chiffre des fêtes champêtres de

(32) Fonds Sarde, 185-I.

(33) Dont un à Blausasc.

(34) Dont une au Figaret et une au Cros.

(35) Par une extraordinaire évolution, Saint-Martin-Vésubie est aujourd'hui un des plus remarquables centres hôteliers de l'arrière-pays niçois.

la campagne niçoise atteint à peine 2.300 F. Pour tout le comté rural, la somme n'est guère supérieure à 51.000, ce qui, compte tenu des rapports de population entre la ville de Nice et le reste du comté, est réellement très peu. Il y a peu d'ivrognerie, constatent Fodéré au début du siècle, et Roux, au moment du rattachement.

Les paysans se réunissaient souvent le dimanche, chez eux, entre parents et amis et jouent aux boules; les anciens fument la pipe — *cachimbau* — et prisent abondamment. Toujours en ce qui concerne la santé publique, la syphilis est quasi-inexistante, ainsi que les crises d'épilepsie; sont en recul, en 1856, les fièvres intermittentes qui sévissaient en certains terroirs au temps de Fodéré : Bonson, Fontan, Sospel, et dans la campagne de Nice à Riquier. Goutte et rhumatismes sont fort rares en montagne et Roubaudi n'en signale que dans le cours inférieur du Paillon. En mars 1846, une circulaire de Des Ambrois, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, s'inquiète du maintien du goître et du nombre relativement important de sujets atteints par le crétinisme (36). Des circulaires sont envoyées aux curés et aux docteurs avec un questionnaire de 35 paragraphes, particulièrement précis; on y précise la liaison étroite des atteintes de goître et du nombre de crétins. Le rapport de Milon attribue cette affection à certaines circonstances que voici : air confiné des chambres, absence d'insolation, brouillards fréquents aux habitants de l'ubac, qualité des eaux d'alimentation, variétés des pâtures, malpropreté de nombreux paysans (37).

Pour lutter contre les maladies, le paysan ne fait guère appel aux médecins qui sont d'ailleurs en nombre insuffisant. On a recours aux plantes, aux simples, aux recettes de bonne femme; citons-en brièvement quelques-unes pour situer la psychologie de nos anciens : on se purge avec de la gratioline et du concombre sauvage, on provoque d'abondantes suées avec la véronique, l'angélique ou le génépi, on étend sur les plaies des compresses de plantain, on soigne les pleurésies avec décoction de plantes et sang de bouquetin et la méthode des bergers de la Vésubie est d'une netteté spartiate, qu'eut envié Molière : purges, saignées et diètes totales... Aussi, superstitions, croyances se mélaient-elles à la pratique reli-

(36) Fonds Sarde, 142-I.

(37) Fonds Sarde, 137, I et II.

gieuse; le dimanche, tout le village va à la messe et participe dévotement à l'office; à la sortie, les groupes s'attardaient sur la place pour causer des affaires, du temps, des récoltes; c'était, à grands renforts de colloques et de gestes, une sorte de *parlament* où l'on discutait même des questions municipales; notons que le prône du curé, les tournées du crieur public et les délibérations du conseil communal se font en dialecte. La religion n'empêche pas, cependant, les paysans de croire à d'autres forces surnaturelles, aux revenants, aux sorcières — *masca* — aux esprits nocturnes : il y a là toute une démonologie qu'étudia fort minutieusement notre regretté collègue Paul Canestrier dans un ouvrage sur le folklore niçois (38). La toponymie de nombreuses vallées, de falaises, de grottes, de pics montagneux est significative à cet égard.

Quelles étaient — en cette société pittoresque et haute en couleur, les rapports humains ? A l'intérieur du clan, comme nous l'avons analysé plus haut, la famille rurale est fondée de manière solide et inébranlable : peu de séparations de corps et de biens, familles de deux à cinq enfants, en moyenne. Les lois de succession que la Restauration sarde avait en partie remises en vigueur, réussissent parfois à perpétuer les petits patrimoines — *Iu bèn de famiha*, comme on dit en dialecte niçois. Il y a un respect instinctif, profond de tout ce qui vient des anciens et l'on évite jalousement d'écorner ou d'aliéner ce qu'on a hérité de leur travail. Toute génération est essentiellement *usufruitière* foncière d'un capital de terres, de bêtes, de maisons qui appartient à tous, morts ou vivants. Les filles ont une place à part dans cet univers rural : elles sont, en général, d'excellentes ménagères qui savent gérer — *gouvernar* — un intérieur qui exige de multiples responsabilités. C'est leur administration, une fois qu'elles sont devenues mères de famille — qui étoffe, enrichit, élargit l'assise financière du clan.

Dans les relations entre exploitants et propriétaires du fonds, il faut tenir compte, vers 1860, d'un fait prédominant : le bail à ferme est inconnu dans le comté, toute la mise en valeur du

(38) Paul Canestrier : « Le Folklore Niçois » (publié dans les *Annales du Comté de Nice*, année 1937).

terroir reposant soit sur le faire-valoir direct : environ 25 % des domaines et propriétés, et dans la majorité des cas, sur le métayage (39). Celui-ci reposait sur le principe de la *mitan*, de la moitié, aussi bien pour les dépenses que pour les revenus. Pour la campagne qui environnait Nice, le contrat, disons tacite, se compliquait du fait suivant : chaque fois qu'un métayer — ou plutôt ici, qu'un colon partiaire ou parcellaire, de Saint-Roch, de Riquier, de La Trinité-Victor, allait au marché à Nice, il rendait visite au propriétaire, qui habitait souvent la cité; là, il lui remettait une quantité donnée de fruits et de légumes équivalant, en principe, à ce qu'avaient consommé le métayer et sa famille entre deux jours fixes de vente au marché. Cette sorte de redevance était appelée par nos anciens *Panaman* : en effet, les produits remis au *mestre* étaient contenus par une serviette de grosse toile ou *panaman*, nouée. Les métayers demeuraient fort longtemps sur le même terroir et se succédaient de père en fils. On note, en 1856, des familles de métayers à Riquier qui sont là depuis plus d'un siècle. Quoique enclins à la procédure, les Niçois se querellent assez rarement pour ces « questions d'intérêt », et, souvent, maîtres et métayers entretiennent des rapports d'une réelle humanité.

La vente des récoltes est un autre aspect de ces relations : tout dépend évidemment de la superficie exploitable et des dimensions de la propriété; en 1856, si nous étudions les cadastres des quartiers de la campagne de Nice, en prenant par exemple Riquier (40), nous constatons que la moyenne des terrains cultivés va de 4 à 12.000 m²; dans la montagne, c'est plus important, mais la surface varie avec les vallées : en Vésubie, en vallée de la Gordolasque (41) 15 à 35.000 m²; en Tinée (42), en terroir de Roubion, 40 à 70.000 m²; en Valdeblore, 17 à 30.000 m²; en Roya, à Saorge, la moyenne avoisine 23.000 m²; dans l'Estéron, terroir de Sigale (43), 8 à 12.000 m²; dans le Var, à Guillaumes, 30.000 et 60.000 m².

Nous analyserons dans la deuxième partie les centres de vente,

(39) En nissart, le métayer est appelé *Metaié* ou *Fatour*.

(40) Manuscrit Boréa.

(41) Archives municipales de Belvédère et de Roquebillière.

(42) Notes de notre regretté collègue Louis Bueil (sur Roubion et sa région).

(43) Archives municipales de Sigale.

aux foires du comté de Nice, l'importance de ce mouvement. Si nous nous cantonnons, pour l'instant, à la campagne niçoise proprement dite, nous constatons que les paysans vont *au marcat*, en *plaça*, deux à trois fois par semaine; ils y ont leurs revendeurs, ou, comme à la place vieille, à la place aux Herbes, leurs bancs et leurs emplacements loués. Ceci se déroulait de la manière suivante : le dimanche ou le lundi soir, on plaçait la récolte dans de vastes corbeilles, chargées sur les charrettes (44) : cette opération s'appelait en nissart : *faire lou fai*, qu'on peut traduire en français, par « faire les paquets ». A deux heures du matin, on attelait et on se rendait au marché en gros. En 1860, il y a beaucoup moins de vente directe du rural au consommateur qu'en 1836, par exemple, où l'on compte 44 bancs de paysans. En 1858, 18 % seulement des vendeurs sont des paysans qui écoulent leur production. Le reste est entre les mains des intermédiaires, *lu revendié*, *li repetiera*. Le cultivateur leur livrait sa cargaison, et, la plupart du temps, il rentrait à sa maison, vers 5 ou 6 heures du matin, pour reprendre le travail de la terre. Guisol s'est plaint amèrement, dans son journal, la *Mensoneghiera*, en 1854-55, de l'afflux des revendeurs, pour les raisins et le vin, en particulier, qui prélevaient fréquemment un bénéfice exagéré aux dépens de la clientèle (45).

A son retour, le paysan retrouvait non seulement les siens, mais aussi les animaux dont dispose sa métairie : une bête de trait : l'*âe* ou *âse* (l'âne) et la *sauma* (ânesse). Il y a des chèvres et s'il ne les tient point attachées au pieu, il soulève un des problèmes les plus importants : le déboisement des pentes; on se passionna à Nice pour cette question de chèvres. En 1826, déjà, les ingénieurs Cougnet et Cauvin prétendent que l'élevage des chèvres ne présente pas de dangers, alors que Durante, spécialiste des Eaux et Forêts, dénonce les ravages commis par ces bêtes que personne ne surveille (46). On a des poules, des lapins, quelques oies, canards et dindons, pour la consommation locale. Vaches et brebis sont, par contre, propriété des nourrisseurs, presque tous

(44) Archives du Musée Masséna, carton 24, dossier IX : Transports. Il y a plusieurs sortes de charrettes paysannes : pour les corbeilles de fruits, le fumier, la farine, les fourrages, les sacs de pommes de pin, des tonneaux, etc.

(45) Compan : *La Presse dialectale niçoise au XIX^e siècle*. (Editions Nier historique, années 1955-1956.)

(46) Manuscrit Bonifacy, année 1826.

originaires de la Brigue et des autres bourgs de la Roya, où ils font paître les troupeaux en été. En hiver, le lait était vendu dans les rues de Nice par des bergères brigasques — *li pastressa* — ainsi que le *brous* et le caillé.

L'emploi du temps d'un paysan niçois paraît assez immuable et suit fidèlement les changements de saisons. La journée de travail va de l'aube naissante à la nuit tombée. Il y a quelques pauses dont le nombre varie avec l'époque de l'année. A 7 heures, petit déjeuner — *merenda* — de midi à 13 heures, dîner, à 17 heures, répit de 20 minutes environ pour un goûter succinct, *lou goustaroun*. A la nuit, souper, et peu de veillée, sauf en hiver. Durant les périodes de forte chaleur, alors que de nombreux citadins de Nice gagnaient leur maison de campagne sur les collines ou dans les Alpes, la pause de midi se prolongeait jusqu'à deux heures de l'après-midi, pour une courte sieste ou *penec*. Le clergé lui-même avait en quelque sorte codifié cet usage en faisant commencer ce repos supplémentaire au 3 mai — jour de l'Invention de la Sainte-Croix — jusqu'au 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Croix (47).

Techniquement, l'outillage agricole n'a guère évolué depuis l'époque où Fodéré le décrit minutieusement dans son ouvrage (48).

(47) C'est aussi la période des festins patronaux à la montagne.

(48) Fodéré, *op. cit.*, tome 2, section 3 chapitre I^{er}.

En 1860, le matériel de travail du paysan niçois comprend les instruments suivants :

Lou graissié ou claie de roseaux, semblable au lit des magnans dans les Maures, de 2 m 50 sur 1 m 50, pour faire sécher les fruits, en particulier les figes.

La canissa : claie de roseaux sans traverses, pour garantir les cultures du froid hivernal.

La gouorba : corbeille confectionnée surtout avec des lames de châtaignier.

Lou gourbin : destiné à être mis sur le bât : 1 m de haut ; 0 m 75 de diamètre.

Lou cavagnou : panier à anses.

L'araire : ou charrue primitive, dans le haut comté surtout.

Lou magau : fer à deux dents.

La sapa : fer plein, échancré au bas ; en Vésubie, il y a aussi la *sapa rasa* ou *pica*, à fer triangulaire.

La bineta : ou *magatoun*.

Lou dai : la faux.

Lou voulame : la grosse faucille à couper le blé.

Lou cornou : étui en bois, avec de l'eau au fond, contenant la *mouola* ou pierre à aiguiser (*encap* ou enclume portative).

Lou pouiroun, ou serpe à manche.

Lou pal, ou épieu, levier pour réunir les pierres en vue de bâtir un mur.

La troumpeliéra : scie à deux mains.

Lou destrau : grande hache.

Lou destraloun : hache ordinaire.

L'escandai : balance romaine.

Lou berion : filet de cordes avec deux bâtons de 2 m 25 de long.

L'escouoire : fléau (1 m 80 de long pour le manche, 0 m 85 à 0 m 95 pour le fléau).

Il y a là une liste fort documentée qui précise la nature des travaux et la puissance du rendement de l'exploitation agricole (49).

Pour les prix pratiqués à la campagne et en vallée de la Vésubie, voici quelques précisions :

Une ânesse de 4 ans, en 1837, coûte 132 F; un harnois, pour un âne de charrette, 30 F. En 1852, un transport avec location du mulet et de son conducteur, coûte 8 F à Saint-Sauveur-sur-Tinée; en 1847, on paye une fâneuse à Berthemont (commune de Roquebillière) 0 F 60, alors qu'un balai de paysanne est vendu à la foire dudit village, 0 F 85. En 1853, à Venanson (vallée de la Vésubie), la semence de luzerne se vend 0 F 65 la livre; à la même date, le setier (50) de semence de paumelle (orge) coûte de 5 à 6 F; le setier de blé, en 1863, vaut 7 F. En 1848, à Contes, l'hémine (51) de pois chiches : 12 F. En 1837, le setier de fèves à Lantosque : 4 F 50 à 5 F; le setier de féverolles, 5 F à 5 F 25.

Dans le comté de Nice, on ne chaule pas les terres, comme d'ailleurs cela avait lieu aussi dans le reste de la Provence. Par contre, il y a utilisation intensive d'engrais. Ceux des animaux : *bûa*, *migoun*. Mais c'est l'engrais humain qui est le plus apprécié; de cette habitude des Niçois, certains auteurs se sont fort gaussés (52). Chaque famille a barils et jarres destinés à recueillir la *druja*, transvasée avec la *couòssa*. C'est là surtout l'usage chez les métayers. Cet engrais est excellent pour les oliviers, les agrumes; quand on en manque, on enfouit des chiffons huilés au pied des arbres, on ajoute des râclures de corne, de la paille des litières. Les meilleurs engrais végétaux et les plus appréciés sont : du serpolet sec, mouillé avec de l'eau de vaisselle, de la lavande, du genêt, des feuilles de pin, en Roya, en particulier. On remarquera que dans la campagne de Nice on fume le sol au moment des labours et on sème plus tard; en Vésubie et en Tinée, par contre, on fume les terres en même temps qu'on sème, puis on recouvre le tout.

(49) Certains de ces outils sont décrits par A. Bianchi (*Nice historique*, 1925).

(50) Le setier équivaut à 40 litres.

(51) L'hémine représente 20 litres. (Table XXI de l'ouvrage de Ferrogio, Nice - An XI.)

(52) Cf. Paul de Kick : *Souvenirs et impressions d'un sous-lieutenant à Nice* (Moulins, 1842).

Emile Négrin : *Promenades de Nice*, 1864. (Voir à la 2^e édition, page 70, et à la 3^e édition, page 106.)

Telle est la condition sociale des paysans du comté de Nice; en étudiant ces genres de vie, on se rend compte de l'extraordinaire abandon dans lequel furent laissés nos aïeux par le gouvernement sarde. Voyons-en maintenant les conséquences dans le mouvement économique du comté.

DEUXIEME PARTIE

Ressources, niveau de vie, structures économiques

Il est fréquent que voyageurs, touristes avant la lettre, géographes, historiens acceptent comme fait accompli le postulat que voici : il y a cent ans, le comté de Nice est d'une pauvreté notoire, comme intrinsèque; heureusement que le rattachement à la France survient et que la saison d'hiver, puis celle d'été, à partir de 1936-37, viennent développer ce pays. Cette idée de fatalisme économique est, à notre avis, tronquée, controuvée; nous admettons avec sincérité que le retour de Nice à la France a sauvé, puis enrichi le comté — et la massivité du vote de nos aïeux s'explique par cette espérance dont la réalisation est allée au-delà des vœux les plus optimistes, mais nous ne pouvons accepter d'emblée la théorie de pauvreté foncière, incorrigible.

Effectivement, nous avons constaté, dans la première partie, qu'un des éléments essentiels de la stagnation niçoise de 1814 à 1860, c'est le désintéressement progressif du gouvernement de Turin à son égard, car les monarques sardes éblouis par l'annexion de Gênes à leurs états en décembre 1814, consacrent l'omnipotence de l'ancien duché, aux dépens de ce comté niçois, qui fut pourtant leur seul débouché commercial de 1388 à 1792 sur la Méditerranée.

En 1860, le comté de Nice a une polyculture nourricière de marge minime; l'éventail des productions est assez varié, mais chaque catégorie représente un échantillonnage fort restreint, qui n'attend d'ailleurs que l'aide gouvernementale et l'afflux de capitaux importants pour se développer. C'est là le drame de l'économie agricole niçoise en 1860, tel que Victor Juge l'a exposé (53).

(53) Victor Juge : *Mémoire pour le rattachement de Nice à la France* (1860).

Cette polyculture piétine en raison de communications difficiles, voire inexistantes, du manque d'engrais, de l'absence de plans d'équipement à l'échelle du comté. Le terroir n'est pas médiocre dans nos vallées alpines, il ne manque pas de bras, il manque très gravement d'argent, de techniques plus modernes, de débouchés sûrs et faciles. Voilà la tragique situation où tente de vivre le milieu rural niçois, il y a un siècle.

Certes, Charles-Félix, par les royales patentes du 4 janvier 1825, a créé trois chambres d'agriculture et de commerce à Turin, Chambéry et Nice (54); cet organisme fait paraître des bulletins détaillés, pourvus même de tableaux météorologiques fort consciencieux (55).

Certes, en 1848-49, il y a création d'une *Société agricole de la Vallée de la Vésubie* et un dossier des Archives des Alpes-Maritimes nous fournit tous documents à ce sujet : statuts, souscriptions, correspondance (56). Certes, encore, à la même date, sont signalées des réunions de la *Junte provinciale de Statistique*, animée par l'ingénieur François Cougnet (57).

Mais, tout ceci ne peut empêcher que le bilan de 1860 soit très décevant pour les paysans niçois; nous allons l'examiner maintenant par catégories de productions.



A) ELEVAGE ET PATURES - LA TRANSHUMANANCE

La statistique de 1849 (58) fait ressortir que les prés naturels tant qu'artificiels dans le comté de Nice couvrent une surface de 31.926 hectares (prés naturels : 29.815; prés artificiels : 2.111).

(54) Arch. dép. A.-M. Reg. Editti et Actes du gouvernement (1825).

(55) Cf. *Bulletin de la Chambre Royale d'Agriculture et de Commerce de Nice*, rédigé en français. (Nice, Société Typographique, 1831.) C'est un volume de 105 pages, particulièrement intéressant : il y a une étude, sans doute de Risso, sur les différentes variétés d'orangers et sur l'introduction dans le comté de Nice d'espèces exotiques : bibacrier, abricotier, goyavier, bananier, yucca, etc.

(56) Arch. dép. A.-M., Fonds Sarde, dossier 165 - I.

(57) Au 20 février 1849, outre Cougnet, la Junte comprend : les comtes Saissi, d'Aspremont et de Pierlas, le docteur Saporta, l'ingénieur Gardon, l'avocat Clément Beri, les docteurs Perez et Pie Scoffier.

(58) Dossier 166 - I : Statistique agricole : récoltes 1847-1855.

Les régions les mieux pourvues en ce domaine — dans le classement par *mandements ou cantons* — sont, dans la haute montagne :

Beuil	470 ha	de pâtures sur un terroir de	5.500 ha
Daluis	220 ha	> > > >	2.500 ha
Péone	300 ha	> > > >	4.000 ha
Duranus	200 ha	> > > >	1.800 ha
Auvare	220 ha	> > > >	2.000 ha
La Croix	280 ha	> > > >	2.500 ha
La Bollène	400 ha	> > > >	3.533 ha
Valdeblore	900 ha	> > > >	8.893 ha
Venanson	200 ha	> > > >	1.790 ha
Rimplas	315 ha	> > > >	2.000 ha
Tende	435 ha	> > > >	20.479 ha
La Brigue	240 ha	> > > >	15.939 ha

Le mandement de Saint-Etienne-aux-Monts — Vallée de la Tinée — se taille la part du lion, comme le prouve le tableau ci-dessous :

(En hectares)

Localités	Superf. totale	Superf. cultivée	Pâtures
Saint-Etienne	10.000	4.827	4.000
Liéusoula (Isola)	8.000	3.862	3.510
Roubion	3.500	1.689	1.548
Roure	3.000	1.448	1.337
Saint-Dalmas	7.500	3.620	3.354
Saint-Sauveur	8.000	3.862	3.590
Total	40.000	19.308	17.339

Ainsi, le mandement tinéen, à lui seul, représente 58 % des pâtures de tout le comté de Nice et reste le premier centre de transhumance.

L'importance du mandement de Villars (59), tout en étant bien moindre que celle des pâtures tinéennes, mérite d'être mentionnée :

Superficie totale : 27.000 hectares ; superficie cultivée :

(59) Avec les communes de : Bairols, Clans, Ilonse, La Tour, Liéuche, Malaussena, Massoins, Pierlas, Thiery, Touët-de-Beuil, Tournefort.

7.085,5 hectares; pâtures : 4.809 hectares (soit : 67 % du terroir cultivé; 15 % des pâtures du comté).

Dans le moyen comté, la proportion des pâtures s'amenuise considérablement, tel est le cas de :

Contes : 800 ha cultivés; 50 ha de pâtures.

Châteauneuf : 1.052 ha cultivés; 200 ha de pâtures.

Sigale : 800 ha cultivés; 150 ha de pâtures.

Sospel : 1.803 ha cultivés; 270 ha de pâtures.

Lantosque : 1.096 ha cultivés; 135 ha de pâtures.

Enfin, certaines communes, moyen comté et zone côtière — ont peu ou pas de pâturages, comme : La Trinité-Victor, La Turbie, Utelle, Gorbio, Sainte-Agnès, Lucéram, Touët-de-l'Escarène, Bonson, Gilette, etc.

Pâturages tardifs et printaniers sont répartis en *bandites* et affermés annuellement par tête de bétail (60); c'est ce qui fournit une aisance relative aux budgets des communes à pâturages eu égard aux communes à oliviers. Le chiffre des troupeaux ovins est estimé en 1860, à 400.000 têtes environ pour l'ensemble du comté de Nice (61). Sur ce nombre, près de 60.000 viennent de basse Provence en transhumance — ou *amountagnage*. La profession de berger est en recul par rapport aux statistiques données par Fodéré en 1813. Quatre communes restent importantes en ce secteur : Beuil, Moulinet, Péone et surtout La Brigue (62).

La transhumance explique, en outre, l'émigration temporaire de nombreux montagnards niçois (63).

Or, les douanes très sévères entre la France et les Etats sardes expliquent, d'une part, les pertes élevées des troupeaux lors de leurs passages, d'autre part, la contrebande qui avait lieu vers la France (64).

(60) Cf. Guiot : *Les droits de bandites dans le comté de Nice*. (Nice, Visconti, 1884.)

(61) Cf. Roux, *op. cit.*, tome 2, pages 163-166.

(62) En 1856, 141 familles se consacrent au métier de pâtre (contre 300 en 1813).

(63) A. Compan : *Transhumance et Douanes aux confins des Basses-Alpes et du haut comté de Nice*. (Communication faite au 6^e Congrès de la Fédération Historique de Provence, à Digne, en juin 1956.)

(64) Cf. Arch. dép. A.-M. et Correspondance des consuls de France, Z 51-52.

Nous nous bornerons — dans le cadre de cette étude — à préciser que les *draias* ou sentiers de transhumance les plus fréquentés dans le haut-comté de Nice sont (65) :

Vallée de la Tinée : Saint-Sauveur, Val de Roubion, Vignals, Mounier Sud, Saint-Sauveur, Isola, Mounier Nord et de là trois directions :

- a) Au nord de la Sanguinière;
- b) Vers Saint-Dalmas-le-Selvage;
- c) Vers l'Enchastraye et la Stura (en Piémont).

Vallée du Var : Villars, Puget-Théniers, Entrevaux, Guillaumes et de là, trois directions :

- a) Mounier Sud-Ouest;
- b) Châteauneuf-d'Entraunes;
- c) La Tinée, la Vésubie, Valdeblore, Boreon.

La liste des communes niçoises dont les bandites servent aux troupeaux transhumants venant de basse Provence par les Basses-Alpes est donnée à la date de 1838 (66) :

Saint-Sauveur, Saint-Dalmas-le-Selvage, Sauze, Rigaud, Peone (120 ha), Puget-Théniers, Guillaumes, Daluis, Entraunes, Toudon, Valdeblore (10 ha), Auyare, Beuil (70 ha), Saint-Martin-d'Entraunes. Ajoutons-y — à la date du 30 novembre 1826 (67) — Roure, Saint-Etienne (90 ha), Isola (44 ha), Châteauneuf-d'Entraunes.

En hiver, tandis que les bergers de Tinée et du Var émigrent vers la Provence centrale, ceux des vallées de la Bévera et de la Roya descendent vers la côte niçoise (Eze, Villefranche, Magnan, l'Arenas) ou vers le littoral de l'arrondissement de Grasse (Saint-Laurent, Biot, Cagnes, Antibes).

La production des troupeaux forme une part non négligeable

(65) Bibl. ville d'Arles, I.H. 375 (139-141).

(66) Arch. dép. A.-M., Fonds Sarde : Bandites, 277 - I.

(67) Arch. dép. A.-M., 151, S. 4, 14. Supplique écrite en français, à la date du 30 novembre 1826. Elle est adressée par douze syndics de communes pastorales au roi Charles-Félix qui se trouvait alors en résidence à Nice. Ces chefs de communes demandent au roi d'intervenir personnellement auprès du roi de France Charles X pour l'adoucissement des tarifs douaniers et du triage des troupeaux qui devait se faire selon la couleur, le sexe et les espèces...

de l'économie rurale en 1860 : agneaux de lait, brebis, lait porté par les Brigasques en particulier, fromages de *brous*, caillés, recuites, mais c'est surtout la *laine* qui domine ce marché bien précis. Les costumes paysans sont taillés dans la grosse bure du pays, sans teinture, *coulour de la bestia*, noire ou marron, culotte en poils de chèvre en Roya surtout, la *roupa*, ample mantel avec collet en peau de mouton.

La qualité de la laine peut être répartie ainsi en 1861, selon les régions productrices :

Excellente : Ilonse, Sauze et Beuil.

Moyenne : Entraunes, Péone, Guillaumes, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Liéusoula (Isola), Daluis, Roure, Roubion.

Médiocre : Puget-Théniers, Villars, Roquestéron.

Concernant les prix, voici un exemple (68), à la date de 1852 : à Saint-Martin-d'Entraunes, la fabrique de draps François Olivier, employant 7 ouvriers à 1 Fr 25 Cs par jour, utilise 5.000 kilos de laine donnant 2.400 mètres à 5 Fr. le mètre. A Puget-Théniers, à la même date, l'entreprise J.-B. Baréty et C^{ie} produit annuellement 180 pièces de draps à 3 Fr. 25 Cs le mètre, et 200 pièces d'étoffe à 1 Fr. 75 Cs le mètre.

B) BOIS ET FORÊTS

Selon Roux (69), en 1861, la superficie des bois et forêts pour le comté de Nice atteint le chiffre de 150.496 ha 56, dont 774 ha seulement de forêts domaniales. Déjà, Bonifacy (70) mentionnait quelques beaux ensembles forestiers : La Mairis, la Maluna ou *Malaluna* (terroir de Roquebillière), celui de Venanson, la région d'Isola — *Las Chalanchas*, *Chastihoun*, la *Manoïna* (terroir de Massoins), *Lou Cairòs* (terroir de Saorge). Roux donne un recueil

(68) Arch. dép. A.-M., Fonds Sarde, dossier 190-IV : Etats statistiques de la province de Nice (années 1845-1852).

(69) Roux, *op. cit.*, tome 2, pages 184-187.

(70) Manuscrit Bonifacy, 405.

des plus beaux ensembles forestiers du comté, selon leur importance en superficie :

- L'Adrech Blanc (Saint-Dalmas-le-Selvage) : 2.000 hectares.
- Le splendide ensemble de l'Authion (Breil) : plus de 10.000 ha.
- Le Salèses et le Boréon : 5.150 ha.
- Molières (Valdeblore) : 4.000 ha.
- La Velaye (Rimplas) : 3.000 ha.
- Aillières (Saint-Martin-de-Lantosque) : 3.000 ha.
- Baus de Lameiris (Lantosque) : 9.000 ha.
- La Pinea de Maluines (Roquebillière) : 2.292 ha.
- La Marisette (Saorge) : 3.000 ha.
- L'Albarèa (Sospel) : 583 ha.

Autres manteaux forestiers admirables : Saint-Etienne-Rabuons, Daluis, Toudon, Roubion, Beuil, Roure, Douinos (d'Iionse à Bairols).

Il y a alors deux remarques à faire en ce secteur :

a) Variétés des essences en cinq zones générales : celle des pinèdes, celle des peupliers, saules, bouleaux, celle des chênes, tilleuls, érables, hêtres, celle des sumacs, buis, houx, genévriers, coudriers, et enfin le majestueux ensemble alpin des conifères, sapins, mélèzes, épicéas, cèdres de l'Atlas, frênes.

Tout ceci a fait en 1950 le sujet d'une étude approfondie (71).

b) La menace de déboisement très précise à la veille du rattachement de 1860, en raison de défrichements absurdes, des coupes irraisonnées, et des déprédations des chèvres. Aussi, est-ce là une des premières œuvres qu'entreprendra l'administration de Napoléon III dans le nouveau département des Alpes-Maritimes : un reboisement intensif, méthodique.

Cette réserve forestière, astucieusement gérée, est une source de revenus importants. Il convenait d'éviter un gaspillage, dont on trouve la trace dans la vente anarchique des bois communaux entre

(71) *Bulletin de la Société Botanique de France*, tome 97, Alpes-Maritimes et Ligures (1949), Paris, 1950. En 1949, le taux de boisement est de 28 % et les forêts couvrent 1.060 km².

1830 et 1856, en dépit des mesures prises par le baron Durante (72). On devait réduire le nombre des forges, et la consommation pléthorique pour le chauffage.

On transporte le bois par flottage sur les cours d'eau, par la Tinée surtout : mélèzes de Saint-Dalmas, Roure, Valdeblore, Clans, pins d'Isola, d'Ilonse, de Bairols, sapins de Roubion, de Saint-Sauveur, de Tournefort, de la Tour, puis par la Vésubie : sapins de Venanson, mélèzes de Saint-Martin et d'Utelle, sapins de Roquebillière et de Lantosque. Tous ces troncs rejoignaient dans le Var les pins et chênes-verts (73) de Villars, Levens, Thiery. La Roya, enfin, servait au transport des essences abattues sur les territoires de Saorge, Breil, Sospel, Moulinet. L'évaluation en 1858 représente une exploitation annuelle de 15.000 arbres, dont 45 % de pins, 42 % de sapins et 13 % de mélèzes (74).

Tout ceci donne du travail à plus de 2.000 ruraux, bûcherons, scieurs, élagueurs, écorceurs, et souvent ce métier complète celui de cultivateur.

Pour la zone des châtaigneraies, un Etat de 1849 (75) donne une superficie de 1.314 hectares fournissant une récolte annuelle de 52.560 hectolitres, soit un rendement de 40 hl à l'ha. La valeur atteint le chiffre de 315.360 livres. Les principales régions productrices de châtaignes sont : par ordre d'importance (76) : Isola 4.000 hl, Saorge 1.280 hl, Tende 1.000 hl, Saint-Sauveur, Utelle, Belvédère 500 hl; Lantosque 400 hl, Valdeblore 350 hl, Roquebillière 280 hl. Tout ceci en date de novembre 1852.

C) LA GRANDE ZONE OLÉICOLE

L'olivier est l'authentique plante indigène des Alpes-Maritimes et les oléiculteurs sont de tous les ruraux du comté de Nice ceux que connaissent le mieux leurs contemporains. Les oliveraies repré-

(72) Arch. dép. A.-M., Fonds Sardé, 269 - I. Quadro statistico forestale nella provincia di Nizza, par L. Durante (année 1831).

(73) Exploités depuis 1845 seulement.

(74) Fonds Sardé, 272 - II. Coupes de bois et règlements communaux, années 1853-1859.

(75) Fonds Sardé : 165 - I.

(76) Fonds Sardé : 166 - I. Table des produits agricoles par communes en 1852.

sentent en face de la haute montagne pastorale ou forestière le second grand aspect agricole du pays niçois, l'aspect méditerranéen.

Nous renvoyons pour la liste des variétés d'oliviers aux renseignements fort précieux fournis par Fodéré (77) et par Bonifacy (78).

L'arbre ne donne une authentique récolte qu'après 50 ans d'existence et il faut 25 à 30 ans pour l'olivier venu de drageons; il peut vivre plusieurs siècles.

En 1860, toute la campagne de Nice est une oliveraie splendide, une des plus complètes d'Occident; les plus beaux spécimens d'arbres sont à Riquier et à Saint-Roch : les « quartiers de l'huile d'olive » à Nice sont : Fabron, Ginestière, Caucade, Gairaut, Rimiez, Terron, Cimiez, Saint-Pierre, Roquebillière, Bellet, le Ray. Au début du siècle, Bonifacy évalue que la récolte d'huile dans tout le comté est de 556.000 rups (79), dont 150 à 180.000 rups pour la seule campagne de Nice.

L'état de 1849 nous dit que sur 75.168 ha 95 de terres cultivées pour tout le comté, l'olivier occupe 9.195 hectares, ce qui le situe au premier rang de toutes les productions niçoises, défalcation faite de la superficie consacrée aux pâtures. La production générale est, en 1848, de 3.825.120 kilos, et comme le prix unitaire est de 1 Fr., la somme représentée équivaut à 45,7 % de toute la production agricole niçoise évaluée pour cette même année à 8.130.131 Fr.-or.

On peut donc contrôler une production assez stable, en dépit d'un fléau dont se fait l'écho la correspondance commerciale des consuls de France à Nice (80).

Dans un rapport en date du 3 avril 1852, le vice-consul Leclerc écrit au consul Aladenize, sur la production de l'huile à Villefranche : *La commune de Villefranche a toujours été considérée comme une des plus productives du comté de Nice, en fait d'huile; on en évaluait autrefois la récolte moyenne à environ 70.000 rups (soit*

(77) Fodéré, *op. cit.*, chap. II, art. 1^{er}.

(78) Bonifacy, 286-289-292.

(79) Un rup équivaut à 8 kilos.

(80) Arch. dép. A.-M. Consulat de France à Nice, 1814-1860. Correspondance avec les agences consulaires du comté, Z 54 (Villefranche).

550.000 kilos), mais ce chiffre a prodigieusement fléchi depuis 16 à 18 ans depuis l'invasion de la morphée qui a attaqué les arbres de plusieurs quartiers... Ce fléau qui a frappé plus particulièrement Beaulieu, la fontaine du Canet et Sufia, soit environ la moitié de la commune, a causé dans la récolte une très forte diminution (81).

Roubaudi, Risso et Roux se sont faits l'écho de cette maladie de l'olivier, appelée *cairoun* par nos paysans.

De plus, l'exportation de la production d'huile pose d'arides problèmes de droit et un mémoire des communes de la Province de Nice (82) exprime les soucis des paysans, en 1833 déjà, pour que l'expédition de l'huile niçoise soit facilitée. A la date du 9 juin 1833, le syndic de Saint-André, Honoré Colomas, constate que le seul réel produit d'exportation rurale de la province de Nice est la vente libre des olives en nature; au même moment, les syndics des communes oléicoles affirment qu'il n'existe *pratiquement qu'une issue aux produits de l'huile : la Provence voisine!* et affirment que ce pays niçois serait très fortuné si l'on pouvait vendre la totalité de ses olives en nature aux Provençaux (83).

Quelles sont les surfaces consacrées aux oliviers dans le comté de Nice ? L'état de 1849 répond à cette question, et voici le classement qu'il nous permet de faire :

Mandement de Levens	2.740 hectares	
Mandement de Contes	1.220	>
Mandement de Sospel	1.069	>
Campagne de Nice	1.010	>
Mandement de Roquestéron ...	960	>
Mandement de l'Escarène	815	>
Mandement de Villefranche ...	740	>
Mandement d'Utelle	270	>
Mandement de Villars	209	>
Mandement de Puget-Théniers .	82	>
Mandement de Tende	82	>

(81) Leclerc évalue la production pour Villefranche à 35.200 rups, dont 32.700 sont exportés vers Nice.

(82) Arch. dép. A.-M., Fonds Sardé, 173 - I, 11318-7 (année 1833).

(83) Réponse à une circulaire de l'Intendant au sujet de l'exportation des olives.

A la même date, le rendement est évalué à 416 kilos d'olives à l'hectare. Il faut tenir compte ici de quelques relativités des chiffres, malicieusement mises en avant par l'ingénieur Cougnet (84).

Récoltes, transports et moulins à huile utilisent une main-d'œuvre évaluée en 1852 à quelques 6.000 personnes dans tout le comté oléicole, dont 86 % sont des saisonniers.

Chaque village a son moulin : ainsi Tourette-Levens, en novembre 1852, fait connaître par son syndic Laurenti (85) qu'il y a sur son territoire 9 moulins à huile ou *defissi*, avec 11 ouvriers et qu'ils sont tous, sauf un, à eau. A Utelle, le syndic Roubaudi en dénombre 10, avec 13 ouvriers; à Menton, le syndic chevalier Auguste Massa, en compte 11, avec 18 ouvriers. En tout, pour le comté de Nice, en 1852 :

178 moulins à huile, dont 139 à eau et 39 à traction animale.

Roux donne les chiffres suivants en 1861 :

145 moulins à huile, dont 105 à eau et 40 à traction animale.

Il affirme aussi qu'il y a 1.800 propriétaires d'oliviers dans le département, soit environ 1.350 pour l'ancien comté.

Certains de ces exploitants oléicoles font presser les olives à Saint-Laurent-du-Var, au moulin du Loup, à Cagnes ; par rub, le prix de l'huile de Nice vendue à Cagnes et Grasse est de 12 fr. 50 cs (86), et le droit de douane à l'entrée des olives en France est de 50 cs pour la même quantité de base.

Pour achever ce chapitre de l'oléiculture, voici quelques chiffres sur la production de l'huile dans le comté de Nice, en 1852 (87) :

(84) Le 4 juillet 1849, Cougnet écrit : « Une telle statistique est de peu facile exécution, et cela pourquoi ? Parce qu'en mathématiques, quand on ne se décide pas à prouver la vérité, on est enclin à présumer le mensonge » (sic !).

(85) Fonds Sarde, 190 - IV.

(86) Fonds Sarde, 173 - I. Le même dossier déclare : les négociants de Provence viennent à Nice pour l'achat de l'huile, et les commerçants de la place de Nice ont cru bon d'augmenter leur prix pour retenir l'huile à Nice. Voici un exemple des prix :

10 liores, 50 par rup par les négociants niçois.

9 liores, 25 par rup par les négociants provençaux.

(87) Fonds Sarde, 166 - I.

La campagne de Nice vient en tête avec 800.000 kgs, puis, par ordre d'importance ce sont les bourgs suivants : Roquebrune Cap Martin : 440.000 kg ; Aspremont et Duranus : 320.000 kg ; L'Escarène : 300.000 kg ; Gillette : 264.000 kg ; Levens : 234.000 kg ; Contes : 200.000 kg ; Sospel : 192.000 kg ; Utelle : 161.000 kg ; Falicon : 160.000 kg ; Breil : 155.000 kg ; Castellar : 153.900 kg ; Peille : 150.000 kg ; La Trinité-Victor : 125.000 kg ; ainsi que Saint-Blaise et Tourette.

Ainsi, dans ce monde rural, les oléiculteurs occupent une place prépondérante et leur rang social est enviable ; néanmoins, deux dangers rendent fragile cette apparente prééminence : d'une part, la monoculture de l'huile niçoise ne s'accompagne guère de cultures de supplément et une mauvaise récolte peut ruiner tout un mandement (c'est le cas, nous l'avons plus haut, de Villefranche) ; d'autre part, en 1853, la suppression du port-franc de Nice par Cavour va déterminer un marasme profond qui est une cause essentielle du rattachement de 1860.

D) CÉRÉALES ET GRAINS

L'état de 1849 montre l'insuffisance notoire de la production des grains et céréales dans le comté de Nice ; en voici le détail :

Variétés	Superficie	Production	Prix	Rendement à l'ha.
Froment —	6.072 ha	78.936 hl	1.442.444 fr.	13 hl
Blé noir	261 ha	6.786 hl	61.074 fr.	26 hl
Seigle et orge.	2.245 ha	29.185 hl	233.480 fr.	13 hl

Les principales régions à céréales sont : les mandements de Contes (560 ha), de Levens (1.320 ha) ; de Roquestéron (740 ha) ; de Sospel (1.475 ha) ; en sont presque dépourvues les régions de Villefranche, Saint-Martin-Lantosque, Saint-Etienne-de-Tinée, Guilllaumes, de Puget-Théniers.

Le 13 décembre 1854, un rapport de l'Intendance générale de Nice au Ministère de l'Intérieur précise que l'importation de grains de France est obligatoire et que la vallée du Haut-Var puise régulièrement chez les voisins. Au 1^{er} octobre 1852, le même organisme dresse un tableau détaillé des grains et farines introduits dans le

comté de Nice, du 1^{er} octobre 1851 à fin septembre 1852 (88). En voici quelques chiffres significatifs :

Froment	238.659 hl 20
	(donc, les 2/3 de la consommation)
Grains	7.938 hl 81
Avoine	5.223 qx 46
Farine	545 qx 68
Fécule de manioc	13 qx 11
Pâtes de froment	29 qx 54

Le même document précise ; l'importation des grains permet de nourrir la population du comté pendant huit à neuf mois de l'année moyenne ; il n'existe pas d'ailleurs de marchés spéciaux à grains dans toute la province ; peu de paysans récoltent plus que pour leurs besoins familiaux et leurs réserves d'hiver ; à Nice même, il existe en 1854, *quatre* négociants en farines et grains dont deux travaillent à leur propre compte et pour des maisons marseillaises, et les deux autres sont commissionnaires de firmes génoises ; leur stock total en magasin équivaut au maximum à quatre mois de ravitaillement.

E) LES VIGNOBLES

En 1849-1850, la superficie consacrée aux vignes dans le comté de Nice est de 2.646 hectares, qui produisent 15.876 hl, soit un rendement de 6 hl à l'hectare. Le mouvement viticole s'inscrit pour 158.760 litres, soit à peine 2,1 % du revenu annuel niçois de l'époque !

En 1852, les chiffres (89) pour *toute* la province de Nice sont :

Division de Nice	9.934 hl
Division de San-Remo	7.916 hl
Division d'Onelle	1.930 hl

soit un total de 19.780 hectolitres

(88) Fonds Sarde, M 319 - II.

(89) Fonds Sarde : M 319 - II.

Lors du traité de commerce signé par Cavour avec la France en 1852, un questionnaire fut envoyé aux Intendances des Etats sardes pour connaître les incidences sur les prix du vin ; la réponse du 7 juillet 1852 dit (90) :

Aucun dommage n'est exercé par ce traité sur les prix du vin dans le comté de Nice, au contraire, car la quantité de vin récoltée est si minime qu'on la consomme dans les trois mois qui suivent les vendanges ; d'autre part, comme le vin des régions italiennes ne peut être importé à Nice, en raison des droits trop élevés, 77 % des importations viticoles viennent du département français du Var, sans compter les raisins en nature.

Les collines de la campagne de Nice possèdent alors de très bons vignobles, en particulier le fameux Bellet (91) qui produit en 1856 : 3.125 hl ; on en trouve d'aussi bon à Fabron, à Cimiez ; les autres, ceux de Mignan, de Roquebillière sont inférieurs ou de qualité médiocre. En 1849, on compte 650 ha de vignes dans la campagne de Nice ; comme autres régions à vignes que l'on puisse mentionner : Levens (320 ha), Aspremont (300 ha), Lantosque (350 ha), Utelle (165 ha), Contes (50 ha), Puget-Théniers (70 ha), Tourette (100 ha), Saint-Blaise (90 ha).

Roux, en 1861, mentionne (92) pour tout le nouveau département une production de 9.786 hl pour une superficie cultivée de 6.620 ha (dont 3.130 pour l'arrondissement de Grasse). Il cite les vins de Guillaumes, de Touët-du-Var, de l'Escarène, de Sospel et de Breil.

Il est certain que le rattachement de 1860 apportera un renforcement de l'économie viticole de notre région par les excellentes productions de Cagnes, La Gaude, Saint-Jeannet, qui fournissaient déjà le marché niçois sous la Restauration sarde.

F) LES AUTRES PRODUCTIONS

a) En 1860, le *figuier* occupe le troisième rang des arbres à fruits du comté ; il permet une cueillette qui dure un trimestre et il

(90) Fonds Sarde : 187 - I.

(91) Manuscrit Bonifacy, 22, 175, 306 et 392.

(92) Roux, *op. cit.*, tome II, pages 224-229. L'auteur souligne, à cette occasion, les ravages opérés par l'oïdium.

n'est pas encore supplanté par l'importation des figues sèches d'Algérie. Nice exporte alors des figues séchées vers l'Angleterre, la Russie, Paris et les pays germaniques. Les fruits les plus médiocres servent alors à l'alimentation des paysans et remplacent souvent le pain (93).

b) Les *mûriers* dans la campagne de Nice, à Magnan, Roquebillière, Riquier ; en 1814, Bonifacy évalue la production à 3.654 kilos (94) nets.

Un état statistique de 1852 donne pour les *mûriers* la production brute par commune : (95)

Campagne de Nice	320.000 kg
Roquestéron	173.000 kg
Sospel	64.000 kg
Massoins	25.000 kg
Châteauneuf-de-Contes	9.500 kg
Saorge	8.000 kg
Villars	7.400 kg
Saint-Blaise	5.000 kg

En 1858, une expédition conduite par Freschi et Castellani (96) décide de partir pour l'Asie en vue de rapporter en France et en Italie de nouvelles espèces de vers à soie pour régénérer les races locales. Le 29 octobre 1858, Cavour envoie une circulaire à l'Intendance générale de Nice. Celle-ci fait connaître que ces semences seront à la disposition des communes qui en feront la demande. Sur 33 communes pressenties, deux seulement répondent affirmativement : Contes, à la date du 5 décembre 1858, Sospel, le 14 janvier 1859. Les autres déclinent l'offre ou déclarent qu'il n'y a plus de sériculture sur leur territoire... C'est là une marque de cette routine que dénonce Roux en son ouvrage (97). Un espoir demeure en ce secteur : avec la réalisation de l'endiguement du Var, la possibilité d'établir dans cette vaste plaine toute neuve une industrie prospère

(93) Pour une chose de peu de valeur, on dit volontiers à Nice : *Una manada de figa !* (une poignée de figues).

(94) Manuscrit Bonifacy, 2292.

(95) Fonds Sarde, 165 - I.

(96) Fonds Sarde : 172 - I.

(97) Roux, *op. cit.*, tome 2, page 234.

des vers à soie. Ce fut peine perdue, puisque les produits maraîchers accaparèrent bien vite le terrain conquis sur le fleuve.

c) *Les agrumes* : leur progrès est assez lent, est secoué de crises dont se fait l'écho Bonifacy (98). Dans le comté de Nice, les orangers — appelés *pourtegalie* — sont surtout cantonnés dans la campagne niçoise au Piol, à l'Aubre, à Cimiez; il y a aussi le terroir de Villefranche, avec les vergers de citronniers — *limounié* — de Beaulieu et de Saint-Jean (99); il y a Roquebrune et surtout Menton. L'expédition des fruits et la distillation des essences fait l'équilibre économique du pays mentonnais. Remarquons que la masse du monde rural n'est guère directement intéressée, sauf pour certains secteurs de cueillette, par une culture d'agrumes qui couvre 221 hectares en 1859, et qui, en 1857, exportait vers Grasse 2.000 quintaux de fleurs et un millier de quintaux de tiges. De plus, les Etats-Unis, gros clients de la parfumerie niçoise et grasse, commencent la Guerre de Sécession au moment du rattachement, ce qui provoquera une certaine mévente.

Un état statistique (100) du 20 novembre 1852, signé du syndic chevalier Massa, montre qu'à Menton, les agrumes fournissent du travail à quatre distillateurs; et à trois confiseurs; voici quelques prix :

Distillerie G. Medecin, 20 alambics, 12 ouvriers; 5.000 kilos de fleurs d'orangers, soit 18.000 livres les 100 kilos d'essence; 7.200 kilos de feuilles d'orangers, soit 6.500 livres les 100 kilos d'essence; 100.000 kilos de citrons râpés, donnant 350 kilos d'essence à 1.500 livres les 100 kilos.

Les trois autres distillateurs ont 26 alambics et 22 ouvriers (dont la majorité vient des villages de Monti et de Sainte-Agnès). Pendant 4 à 5 mois, 450 personnes du Mentonnais sont employées à cette industrie.

(98) Manuscrit Bonifacy, 295, 392, 397. L'auteur signale que les arbres d'agrumes souffrent du froid tous les vingt-cinq ans et qu'ils restent ensuite huit ans sans donner de fruits.

(99) Arch. dép. A.-M., Consulat de France, série Z 54 (Villefranche) : Le vice-consul Leclerc écrit, à la date du 11 mars 1851 : *Les seuls objets qui pourraient d'ici être exportés en France pour jouir de la modération des droits, ce serait — en très petite quantité d'ailleurs — les fruits frais, les quelques limons et oranges qu'on recueille à Beaulieu.*

(100) Fonds Sarde, 190 - IV.

d) *La culture du chanvre* : en 1813, Fodéré (101) signale que cette branche de l'agriculture est infime, bien que le chanvre niçois soit très beau, moelleux, fin à filer. En 1861, Roux (102) dit que presque chaque commune lui consacre un certain pourcentage du sol et il avance le chiffre de 589 hectares. Ceci sans doute pour tout le département, car la rubrique « textiles » de l'Etat de 1849 donne pour le comté 277 hectares, avec une production de 55.400 kilos. L'Etat de 1852 cite les régions suivantes pour culture du chanvre et tissage, avec les chiffres obtenus : Tourrette-Revest (entreprise Mathieu Noble : 260 kilos); Utelle (14 tisserands de *cânebe*, près de 8.000 mètres de toile), Toudon (4 tisserands : 5.200 mètres); Contes, Puget-Théniers.

e) *Les caroubiers* : Roux calcule une dizaine d'hectares en 1861 (103) et constate que le paysan ne s'en préoccupe guère : quatre terroirs en possèdent, surtout : Nice, Villefranche, Eze et Roquebrune. On s'en servait pour nourrir le bétail et surtout les bêtes de trait.

f) *Pommes de terre* : très peu connues à l'époque de Bonifacy et de Fodéré, les pommes de terre commencent à prendre une certaine importance dans le comté de Nice à partir de 1830. Cavour, en 1851, prévoit leur extension. L'état de 1849 donne 1.273 hectares, produisant 33.098 hectolitres, soit un rendement de 26 hectolitres par hectare. Ceci est notoirement insuffisant : pour compenser le déficit en froment et en grain, il faudrait, compte tenu de la population à cette date, une production moyenne de 340.000 hectolitres. En 1852 (104), la récolte s'améliore et donne pour la province de Nice :

Nice	45.648 quintaux
San-Remo	34.770 quintaux
Oneille	2.799 quintaux
<hr/>	
Soit un total de	83.217 quintaux

Nous ne parlerons guère de l'apiculture — à Saint-Etienne, Roquebillière, Saint-Dalmas — elle est très faible : 4.112 ruches, 11.218 kilos, note Bonifacy en 1830.

(101) Fodéré, section III.

(102) Roux, *op. cit.*, tome II, page 238.

(103) Roux, *op. cit.*, page 237.

(104) Fonds Sarde, 166 - I.

G) HORTICULTURE

En 1849, 1.691 hectares sont consacrés à l'horticulture, ce chiffre comprend la production de légumes frais et secs, ainsi que l'ensemble des cultures florales qui forment une véritable industrie sur les chemins de la banlieue de Nice. L'exemple d'Alphonse Karr et de ses réussites florales montre l'avenir de ce secteur, mais il se situe en dehors du sujet que nous traitons, car, en 1860, les paysans niçois ne cultivent pas la fleur pour l'exportation rationnelle, comme de nos jours.

H) ÉLEVAGE ET ENGRAIS

Mulets, ânes et chevaux sont surtout employés pour les travaux des champs et fournissent surtout l'engrais. Pour les moutons, nous avons étudié plus haut, l'importance de la transhumance montagnarde. Les engrais humains ou animaux servent surtout pour fumer les oliveraies, les agrumes en moins forte proportion. La difficulté des chemins fait que les haltes des mulets et des ânes sont doublées très souvent de lieux d'aisance qui sont autant de réserves pour le paysan. En 1861, Roux (105) donne les chiffres suivants : bovins, 10.760 têtes; chevaux, 2.795 têtes; bêtes de somme : 10.907 têtes.

I) FOIRES ET MARCHÉS

Un très important dossier du fonds sarde (106) permet de situer de façon précise cet aspect du monde rural niçois dans ce milieu du XIX^e siècle. On peut affirmer d'abord qu'aucun marché régulier n'est mentionné par les premiers magistrats des bourgs. D'octobre 1857 à mars 1858, les réponses des syndics se succèdent pour préciser l'état des foires périodiques dans leurs communes. De cet ensemble de renseignements, on peut déterminer les aspects suivants :

Les villages et bourgs qui ont les foires les plus nombreuses et

(105) Roux, *op. cit.*, tome 2, page 242.

(106) Fonds Sarde, 188, I et II.

les plus fréquentées sont : Puget-Théniers (4 foires, avec gros et menu bétail, toiles et tissus, fréquentées par 1.500 personnes étrangères au pays, venant des Basses-Alpes et du Var, en particulier); Saint-Martin-de-Lantosque (4 foires, avec une centaine de personnes venues de Tinée et de Vésubie); La Brigue (2 foires, avec 200 personnes, portant essentiellement sur le négoce des bestiaux et qui viennent de Ligurie, de Cuneo et de Provence); Guillaumes (4 foires, avec un millier de personnes venues de Provence, de Tinée, du Haut-Var; affaires et tractations portant sur bétail, denrées coloniales venues de France, étoffes, comestibles); Saint-Etienne (sept foires); Beuil (2 foires); Saint-Martin-d'Entraunes (2 foires avec avérages et vaches); Roquebillière (2 foires); Lantosque (2 foires); Sospel (2 foires).

Certaines sont d'une respectable ancienneté comme celle du dernier dimanche de novembre à Lantosque, avec titre de concession du 20 février 1386; d'autres furent instituées par le régime français, telles celle de Rigaud, créée en 1793; la plupart furent confirmées par les patentes royales sous les règles de Charles-Félix et de Charles-Albert. Néanmoins, certaines ont disparu, faute de tractations suffisantes, et 27 communes seulement les pratiquent encore en 1858.

J) TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La mise au point de ce chapitre a été admirablement réalisée par notre excellent collègue, M. l'archiviste I. Imbert (107). En 1814, la route du col de Tende et la Corniche napoléonienne sont les seules grandes voies du comté. L'administration sarde ne se préoccupait guère de créer un réseau routier le long des vallées de la montagne. Des initiatives locales eurent lieu. Mais le gouvernement de Turin n'y prêta que peu d'attention. En 1860, V. Juge dresse le bilan : Vallée de la Vésubie; est achevé le tronçon Levens-Le Suquet par Duranus; vallée du Var : de Lingostière à la deuxième Mescla; vallée de la Tinée : entre la Mescla et les abords de Marie. C'est tout : la claustration du milieu rural montagnard

(107) L. Imbert : *Les Communications dans l'ancien comté de Nice sous la Restauration sarde. (Nice historique, janvier-mars, 1954.)*

n'en est guère soulagée. Toute la vallée du Var de Villars à Entraunes n'a aucun moyen de communication; il en est de même pour la Tinée de Marie à Saint-Etienne; Valdeblore est totalement isolé; l'Estéron n'a aucun débouché; la haute Vésubie du Suquet à Saint-Martin reste sans issue. Donc, la majorité rurale des Alpes-Maritimes ne peut compter sur des relations économiques normales. Le député Leotardi, l'abbé Désiré Niel (108) réclameront en vain des routes et des débouchés. Les lits des torrents et des rivières servent de chemins en période de sécheresse; le reste du temps, ce sont les chemins muletiers. Ainsi, pour aller de Daluis à Saint-Martin-du-Var, il faut 14 heures de marche; de Bairols à Levens : 9 heures; de Venanson au Suquet : 7 heures; de Roubion à Rousillon : 7 heures. Toutes les communes au nord-ouest d'une ligne Isola-Daluis sont pratiquement sans relations avec Nice d'une manière normale.

En 1858, la ligne des diligences (109) Nice-Saint-Martin-de-Lantosque est utilisée de nuit : départ du quai Saint-Jean-Baptiste, à l'auberge du Chapeau-Rouge à 21 heures, changement de chevaux à Levens et Lantosque; arrivée à Saint-Martin à 5 heures du matin.

Constatons donc que le problème le plus urgent pour développer le milieu rural niçois est là et qu'il pèsera lourdement pour le gouvernement sarde dans le vote du plébiscite d'avril 1860 dans les communes rurales.

K) UNE TENTATIVE D'ÉVOLUTION DU MILIEU RURAL L'INDUSTRIE MINIÈRE

La prospection méthodique du sous-sol niçois aurait pu fournir du travail à de nombreux ruraux et permettre d'ouvrir des routes pour le charroi des matériaux (110). Victor Juge en 1858 tenta cette expérience (111). Nous nous bornerons à indiquer ici les lieux de

(108) Désiré Niel : *La viabilité de la vallée du Var*. (Nice, Canis, 1853.)

(109) Manuscrit Boréa.

— Dans son Mémoire (1860), V. Juge note que le comté de Nice n'a que 266 km de routes, alors que le département du Var en possède 2.030. Il en faudrait d'urgence 760 km.

(110) Compan : *L'Industrie minière dans le comté de Nice en 1860*. (Nice-Matin, 20-8-1960.)

(111) Arch. dép. A.-M., Fonds Sarde, 421-422-423.

prospection et d'exploitation de la montagne en indiquant que ces travaux portèrent en 1858-59 sur une main-d'œuvre, saisonnière elle aussi, de 1.135 personnes.

Terroir d'Isola, mines de Chastillon (plomb argentifère); Rimplas et Valdeblore (cuivre), Saorge (lignite), La Brigue et Duranus (plomb), Belvédère (lignite), Roure (cuivre), Daluis, Lieuche, Guillaumes (cuivre argentifère), Péone (galène argentifère), Roquebillière (lignite), Tende (minière de Vallauria, concession française de 1807); des capitaux français et anglais y sont investis et on prévoyait, en mars 1860, l'exportation de minerai de cuivre de la Croix vers l'Angleterre...

Dans le même ordre d'idées, mentionnons qu'un décret royal sarde du 13 février 1856 autorisait (112) une *Société italo-franco-britannique pour l'Agriculture* à pratiquer de nouvelles méthodes d'exploitation dans le comté de Nice. Mais il semble bien que cette initiative resta sans lendemains...

L'esprit du milieu rural niçois en 1860

Un mot résume la psychologie de nos anciens en 1860 : la crainte de l'insécurité; la récolte d'huile, base de l'économie, n'a lieu que tous les deux ans avec abondance; si le gel exerce ses ravages — exemple en 1820 — c'est la ruine irrémédiable, ou à tout le moins, pour un troupeau malade ou une récolte perdue, quatre à cinq ans *sans revenus*. Aussi le paysan niçois a-t-il un niveau de vie encore inférieur à ce qu'il est en réalité, parce qu'il veut dans les années normales, constituer un fonds de réserve. Autre constatation : le propriétaire d'oliviers et d'agrumes, en dépit de son titre et de ses terres, est plus sujet à l'échec que le montagnard qui arrente ses pâtures. En somme, de 1814 à 1860, le monde pastoral niçois semble malgré tout plus stable que la population de la zone oléicole.

L'absence de capitaux — nous le répétons — a paralysé cette région, ne serait-ce que pour l'approvisionnement en grains et

(112) Fonds Sarde, 176-I.

farines. Ceci est aggravé par l'élévation des impôts qui grèvent les biens-fonds. Il suffit, à ce propos, de parcourir les recueils des actes du gouvernement sarde entre 1854 et 1858; très nombreuses sont les communes rurales de ce comté qui font l'objet de « *dispositions spéciales à l'effet de les mettre à même de pourvoir au paiement de leurs redevances des gabelles* » (113).

En 1860, le montant général est le suivant :

Foncier	720.258 Fr.	
Patentes	198.054 Fr.	
Mobilier	174.116 Fr.	
Total	—————	1.092.428 Fr.

Impôts indirects :

Gabelle	28.880 Fr.	
Charriage	60.171 Fr.	
Sels	1.558.102 Fr.	
Tabacs	518.372 Fr.	
Poudres	243.074 Fr.	
Total	—————	2.408.599 Fr.

Total général (114) 3.501.027 Fr

Une autre circonstance permet de bien situer le problème : en 1855, éclate la guerre de Crimée et le Piémont y prend part. Le 21 novembre 1855, une circulaire constitue une Sous-Commission destinée à donner subsides et secours aux familles des soldats niçois partis en Orient (115). On trouve une liste de noms de militaires morts en Crimée, en tout : 38, et sur ce chiffre : 11 pour la cité de Nice, et 27 pour la montagne niçoise, tous cultivateurs et dont les proches manquent de ressources. Le 29 décembre 1855, le syndic de Nice A. Barralis fournit une liste de 246 soldats niçois partis pour la guerre d'Orient et dont les familles se trouvent dans le dénuement. On en compte 92 originaires de la ville elle-même et 154 paysans de la montagne et de l'arrière-pays (dont : 9 de Saint-

(113) Recueil des Actes du gouvernement sarde pour les années 1854 à 1858. (Arch. dép. A.-M.)

(114) Tableau donné par Roux dans son ouvrage, d'après les Archives de l'Intendance générale de la province de Nice.

(115) Arch. dép. A.-M., Consulat de France à Nice, série Z, 77. Fonds Sarde, 304, I.R., 12-5.

Etienne, 9 de l'Escarène, 8 de Saorge, 7 de Moulinet, 7 de Breil, 7 de Valdeblore, 7 de Guillaumes, 6 de Roquebillière, 6 de Contes, 5 de Sigale, etc.).

Le chef de famille paysanne mort ou parti à la guerre, c'est la misère qui s'abat sur les foyers; les jeunes gens enlevés par la mobilisation, c'est le marasme dans le travail agricole, déjà fort incertain en période normale.

On retrouve ce même souci dans les demandes adressées par les anciens combattants niçois de Napoléon I^{er} à Napoléon III, à l'occasion de l'institution de la Médaille de Sainte-Hélène (116) en 1857-1858-1859. Le nombre de 54 avait été réservé en principe à la province de Nice mais le chiffre des postulants dépassa ce calcul, puisque d'autres répartitions de décorations se firent à peu près tous les trimestres. La montagne fournit proportionnellement le plus grand nombre de vieux soldats survivants (117). Le lustre qui s'attache à cette distinction joue un rôle décisif dans l'opinion des familles rurales et le souvenir des années glorieuses vécues sous l'Empire influencera la famille rurale obéissant au chef de clan au moment du vote d'avril 1860. Comme en 1852, la masse paysanne de France a porté Louis-Napoléon à l'Empire, dès 1858, par ce simple relevé de décorations, on peut affirmer que le monde rural niçois a porté le comté de Nice vers la France du second Empire.

Vivant intensément en son travail admirable, classe étonnamment tenace sur ses champs et dans ses vallées, sur ses planches de terrain, subsistant chichement, abandonnée par le gouvernement de Turin à ses habitudes et à son piétinement, classe souvent oubliée par la ville qui accueille, l'hiver, l'étranger riche qui fait vivre le littoral, classe que l'histoire officielle néglige parfois en ses chapitres, classe qui en définitive fit Nice française, le milieu rural niçois méritait qu'à cent ans de distance, on rappelât ici son rôle déterminant.

André COMPAN.

(116) Cette question a été étudiée par notre collègue M. Cauvin, dans le numéro spécial édité par l'Academia Nissarda à l'occasion du Centenaire du rattachement de Nice à la France en 1860.

— Fonds Sarde, 126-II, R 14-5.

(117) A Utelle : 9 postulants ; à la Brigue : 7 ; à Tende : 4 ; à Guillaumes : 5.